



Direction de La Réunion : Gestion hasardeuse des effectifs, qui profite à qui ?



Grand port maritime, trop petites Douanes ?

Sommaire



Communiqué

pages 2-3



Courrier adressé au ministre

pages 4-7



Communiqué

d'analyse et de présentation des enjeux

SOLIDAIRES Douanes revendique :

- **Un abandon complet** des différents projets de restructuration !
- **Une augmentation significative de l'effectif** en SURV et en OPCO, aussi bien dans les bureaux que dans les services spécialisés (SRE...) !!



Direction de La Réunion : Gestion hasardeuse des effectifs, qui profite à qui ?



Besoins immenses...



Grand port maritime, trop petites Douanes ?

La Réunion comme tant de collectivités subit le sous-effectif douanier. Les moyens manquent par rapport à l'immensité des besoins, sans cesse croissants, notamment avec le développement du Grand port maritime (GPM) de La Réunion, 4^e port de conteneurs français. Face aux alertes syndicales et à la mobilisation des élus, la loi de Finances 2026 annonce le renforcement de 8 emplois douaniers, dans la branche Surveillance (Surv).



... Renforcement ? La DR déshabille Pierre pour habiller Paul !

Malheureusement, dans le cadre de la « réforme » permanente en Douanes, ce renforcement se traduit par des restructurations ailleurs.

En l'occurrence, sur le fond, voila 3 restructurations dans la branche Opérations commerciales (OPCO) :

- 1^o centralisation du remboursement au sein du bureau de Saint-Denis aéroport (SDA), aux dépens des autres bureaux de douanes de l'île ;
- 2^o centralisation de la gestion des procédures au bureau du Port, aux dépens là encore des autres bureaux de l'île ;
- 3^o prélèvement de 2 emplois aux bureaux de SDA et du Port pour abonder le service régional d'enquêtes (SRE) !

Sur la forme, ce n'est pas mieux.

Le Directeur régional (DR) requalifie ces opérations en simples « réorganisations ».

Commode pour que les collègues ne puissent bénéficier des mesures légalement prévues....



Devant la mobilisation, la DR recule... pour mieux sauter ?!

Devant le scandale, les personnels douaniers se mobilisent. Une pétition dénonçant ces errements a été massivement signée.

Face à cela, le DR annonce, pour le moment, la suspension de 2 des 3 projets de restructurations (projets 2 et 3).

Mais aucun engagement écrit n'est pris pour retirer complètement ces projets d'attaque.

Pour SOLIDAIRES Douanes, 2 suspensions temporaires c'est bien, mais 3 annulations complètes de restructuration c'est mieux !

D'autant plus que les emplois, stagnants, ne sont pas calibrés pour accomplir les missions avec la charge de travail qui augmente !

Une alternative, simple, existe : consolider l'existant sans toucher au reste.

C'est pourquoi SOLIDAIRES Douanes alerte le ministère et l'ensemble des élus locaux.

SOLIDAIRES Douanes revendique et exige :

- un abandon complet des différents projets de restructuration ;
- une augmentation significative de l'effectif en SURV et en OPCO, aussi bien dans les bureaux que dans les services spécialisés (SRE, services « support » de la DR...).

Paris, le lundi 8 juin 2026



Annexe :

Courrier

**au ministre
de demande
d'arrêt des
restructurations**

Paris, le lundi 8 juin 2026

Monsieur David Amiel
Ministre de l'Action et des Comptes publics

Objet : Demande d'arrêt des restructurations en cours au sein des services douaniers opérations commerciales (OPCO) à la Direction Régionale de La Réunion.

Monsieur le Ministre,

Le directeur régional (DR) des douanes de La Réunion a présenté le 13/03/2026 trois projets de *réorganisations* ou plutôt *restructurations* concernant plusieurs services douaniers, dont :

- les bureaux de douane :
 - de la commune du Port
 - et de Saint-Denis aéroport (SDA) ;
- ainsi que les services :
 - du Service régional d'enquêtes (SRE)
 - et du pôle action économique (PAE).

Le syndicat SOLIDAIRES Douanes souhaite attirer votre attention sur lesdits projets de réorganisation.

En début d'année, le président de la République s'était engagé dans un « *plan Douanes massif* » dans une allocution télévisée¹ pour lutter contre le narco-trafic ; qui devait être présenté sous un mois par Madame Amélie de Montchalin, alors ministre de l'Economie. Quelle n'est pas notre surprise de constater plusieurs mois après que ces annonces ne sont en réalité qu'un leurre pour les douaniers.

En effet, le 13/03/2026, le directeur régional de La Réunion a présenté trois projets de restructurations pour les services douaniers de La Réunion.

- 1°) un service régionalisé de remboursement centralisé au bureau de SDA ;
- 2°) un pôle gestion des procédures (PGP) centralisé au bureau du Port, sous la coupe directe du pôle action économique (PAE) ;
- 3°) un renforcement du SRE par deux transferts d'emplois pris sur les bureaux de SDA et du Port.

Cela a été décidé de manière unilatérale sans aucune concertation, si ce n'est que des groupes de travail ont été proposés après que ces projets aient été validés en dialogue de gestion par la direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI).

Sachant que le Grand port maritime (GPM) de La Réunion est classé au 3^e rang des ports des régions ultra-périphériques (RUP) de l'Union européenne et au 4^e rang des ports à conteneurs français², il affiche un trafic global avoisinant :

- les 6 millions de tonnes
- et 375 000 conteneurs équivalent-vingt-pieds (EVP) manutentionnés.

1 Source : <https://www.france24.com/fr/info-en-continu/20260129-narcotrafic-macron-demande-de-nouvelles-mesures-pour-les-douanes-et-les-antilles>

2 Source : <https://www.port.fr/membre/grands-ports-maritimes-et-ports-autonomes/grand-port-maritime-de-la-reunion>

Le bureau du Port est en grande souffrance depuis des années car il manque d'effectifs pour assurer ses missions :

- de contrôle,
- mais aussi de soutien aux entreprises.

En 2023 ce bureau avait déjà fait l'objet d'une restructuration, avec la création d'une cellule sanitaire sans aucune création d'emplois... alors que l'effectif de ce bureau au nombre de 40 ETPT (emplois équivalent temps plein travaillé) ne suffit pas à faire face aux missions et à la charge de travail qui s'accroît avec la croissance du GPM de La Réunion.

En effet, alors que le GPM de La Réunion ne cesse d'attirer les investisseurs et est en pleine croissance au niveau du trafic de conteneurs et du développement, le directeur régional enlève trois emplois au bureau du Port. Cela est un contresens et va à l'encontre du service public rendu aux opérateurs économiques et à nos concitoyens.

Le directeur régional a présenté ces projets comme étant de simples *réorganisations* alors que cela semble en réalité correspondre à des *restructurations* déguisées comme le démontrent les documents de travail qui ont été fournis par l'administration.

Ces projets sont de véritables restructurations au sens du droit de la Fonction publique :

- transfert de deux emplois au SRE, pris sur des effectifs des bureaux de SDA et du Port ;
- création d'un service de remboursement régionalisé centralisé au bureau de SDA ;
- régionalisation/fusion de services ;
- suppression de fonctions managériales et d'encadrement, au prétexte que la responsable est malade (CMO) ;
- risques psychosociaux (RPS) avérés et mal-être au travail.

Ces critères répondent exactement à la jurisprudence administrative en matière de restructurations ; or le directeur régional de La Réunion refuse de donner le terme adéquat de « *restructurations* » à ces projets, en les qualifiant de « *réorganisations* ».

Cela afin d'éviter les obligations légales et obligatoires prévues en cas de restructurations, à savoir :

- une véritable étude d'impact approfondie³ pour les transferts d'emplois (SRE et nouvelle cellule de remboursement régionalisée, un Pôle gestion des procédures -PGP- centralisé au bureau du Port sous la houlette du PAE) ;
- la prise en compte des risques psychosociaux⁴ (pour les collègues touchés par les transferts d'emplois) et impactés par la nouvelle structure de remboursement ;
- les mesures d'accompagnement et priorités pour les mobilités et indemnités⁵ prévues pour les agents concernés.

Pour justifier ces restructurations, le directeur a employé des méthodes fallacieuses en comparant des services sur leurs résultats respectifs avec des missions complètement différentes et des effectifs qui ne sont pas les mêmes.

Ainsi il est reproché aux agents exerçant en contrôle immédiat d'avoir des résultats insuffisants eu égard à ceux du SRE, sachant que les trois agents affectés dans ce service sont occupés à d'autres tâches qui n'avaient pas fait l'objet d'étude de la part du directeur.

On ne peut décemment pas comparer ces 2 services qui d'autre part n'ont pas les mêmes prérogatives de contrôle et de période contrôlée.

Il a aussi été décidé de créer une cellule régionale de remboursement pour moderniser et améliorer les remboursements aux opérateurs au bureau de Saint-Denis Aéroport (SDA).

3 Article 3 du décret n° 2019-1441 du 23 décembre 2019 relatif aux mesures d'accompagnement de la restructuration d'un service de l'État ou de l'un de ses établissements publics.

Disponible ici : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000039667686>

4 *Ibid.*

5 Articles 4 et suivants du décret n° 2019-1441 du 23 décembre 2019.

Ceci au détriment d'un service de remboursement rattaché à chacun des bureaux (organisation actuelle), tel que prévu par la législation européenne et le code des douanes de l'Union (CDU) qui impose un traitement des demandes par le bureau qui a enregistré la déclaration en douane.

Cela dérogerait complètement au code des douanes de l'Union et pénaliserait fortement les professionnels, car chaque bureau a des demandes de remboursement particulières notamment concernant certaines thématiques que le bureau de SDA n'a pas l'habitude de traiter :

- les produits pétroliers,
- la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE),
- les contributions indirectes (CI),
- l'octroi de mer.

Une pétition a été signée par plus de la moitié des agents OPCO de la circonscription de la direction régionale de La Réunion pour dénoncer la méthode brutale employée par le directeur régional.

En effet les douaniers et l'ensemble des syndicats douaniers sont contre ces projets qui alimentent le démantèlement d'un bureau, celui du Port par la suppression de trois ETPT.

Suite à la mobilisation des personnels douaniers, le DR de La Réunion annonce des évolutions, annonçant la suspension de 2 des 3 projets. En l'occurrence ceux relatifs à :

- 2°) un pôle gestion des procédures (PGP) centralisé au bureau du Port, sous la coupe directe du pôle action économique (PAE) ;
- 3°) un renforcement du SRE par deux transferts d'emplois pris sur les bureaux de SDA et du Port.

Pour SOLIDAIRES Douanes, c'est insuffisant, nous demandons :

- l'arrêt immédiat de ces restructurations,
- une véritable concertation
- et le renforcement de 15 agents pour la direction de La Réunion avec :
 - de véritables créations d'emplois pour les bureaux du Port et de SDA,
 - ainsi que le renforcement du SRE pour assurer les missions et ne plus subir les récessions qui détruisent l'emploi douanier de La Réunion.

Notre organisation syndicale demeure naturellement à votre disposition pour tout échange utile ainsi que pour la transmission des éléments complémentaires en notre possession.

Dans l'attente de mesures fortes et urgentes, nous vous prions d'agréer, Monsieur le ministre, l'expression de notre considération distinguée.

P/ SOLIDAIRES Douanes
Les co-secrétaires généraux



Yannick DEVERGNAS



Fabien MILIN

Copie à :

- *Monsieur le Directeur général des Douanes et Droits indirects ;*
- *Madame la Présidente du Conseil régional de La Réunion ;*
- *Monsieur le Président du Conseil départemental de La Réunion ;*
- *Mesdames et Messieurs les parlementaires de La Réunion.*

Direction de La Réunion :
Gestion hasardeuse
des effectifs,
qui profite à qui ?



Grand port maritime, trop petites Douanes ?



Syndicat SOLIDAIRES Douanes

tél : 01 73 73 12 50

site internet : <http://solidaires-douanes.org>

courriel : contact@solidaires-douanes.org

adhésion : solidaires-douanes.org/-adhesion-

Un syndicalisme clair et sincère !